



Carotte, céleri, laitue, oignon, poireau, ail

Avertissement No 06 – 12 juin 2014

- **Situation générale** : 3 journées plus chaudes et peu de pluie.
- **Carotte** : traitements contre le charançon en cours.
- **Céleri** : présence de la punaise terne, traitements rarement requis.
- **Laitue** : tache bactérienne et *Pythium* en progression, punaises pentatomides abondantes et parfois difficiles à contrôler, rares pucerons, premières cicadelles.
- **Oignon** : ponte de la mouche de l'oignon confirmée et adultes en hausse, adultes de la mouche des semis en baisse, premiers thrips, premières taches de *Botrytis*.
- **Teigne dans l'ail et le poireau** : creux entre les générations d'adultes.

SITUATION GÉNÉRALE

Les températures de la dernière semaine (du mercredi 4 juin au mardi 10 juin) ont été près des normales, sauf pour les 7, 8 et 9 juin où les températures maximales ont varié de 27 à 29 °C. Les précipitations ont en général été plutôt clairsemées et peu abondantes sur les principaux secteurs de production (voir l'annexe 1). Dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, on a eu en moyenne un peu plus de pluie (environ 10 mm), mais les quantités reçues ont été très variables et en général insuffisantes pour mouiller significativement les sols. Les sols dans ces régions sont donc demeurés secs et on espère que les pluies prévues dans les prochains jours se concrétiseront. Dans les régions du sud de la province, la réserve en eau du sol est demeurée adéquate en général. Le besoin en eau s'est fait davantage sentir sur les sols un peu plus léger ou nouvellement travaillé (semis récent ou nouvelle plantation).

CAROTTE

Charançon

En Montérégie, le taux de captures de charançons est généralement stable, même si dans certains champs, le nombre de captures est très élevé. Dans Lanaudière, le nombre de charançons capturés est demeuré bas. Les traitements insecticides se poursuivent dans ces deux régions.

Lorsqu'ils sont requis, les traitements à l'IMIDAN (phosmet) ou au MATADOR (lambda-cyhalothrine) doivent être effectués aux stades suivants :

- Le premier traitement : lorsque les carottes sont au stade 2 à 3 feuilles, mais avant que la 3^e feuille n'atteigne son plein développement.
- Le second : 10 à 14 jours plus tard (stade 4 à 5 feuilles).

Les détails sur la stratégie de lutte contre ce ravageur sont présentés dans le [bulletin d'information permanent No 01](#) du 4 mai 2007.

CÉLERI

Punaise terne

La situation n'a pas évolué significativement depuis la semaine dernière. On rapporte la présence de punaises ternes dans certains champs de céleri en Montérégie. Un premier avis de traitement a été donné, mais dans la majorité des sites, le nombre de punaises et les dommages observés ne justifient pas de traitement pour le moment. L'information de base sur les seuils d'intervention est présentée dans l'[avertissement No 05](#) du 5 juin 2014.

LAITUE

Tache bactérienne

Les cas de tache bactérienne sont en légère progression dans plusieurs champs sur quelques fermes en Montérégie-Ouest. Dans la majorité des cas, les symptômes sont observés sur les feuilles basales des laitues, mais dans deux champs, les taches montent aussi sur les feuilles intermédiaires.

L'[avertissement No 05](#) du 5 juin 2014 présente les mesures préventives recommandées contre la tache bactérienne. Pour obtenir plus de détails sur cette maladie, consultez l'[avertissement No 06](#) du 8 juin 2007.

Affaissement pythien

Nous observons toujours une augmentation de la présence de l'**affaissement pythien** (*Pythium*) en Montérégie. Sur un site, environ 30 % des plants sont atteints. On note aussi une augmentation importante des cas à la suite du démariage (éclaircissage) des plants, une intervention qui cause souvent des blessures aux racines, offrant ainsi une porte d'entrée au *Pythium* déjà présent dans le sol de la zone racinaire.

Autres maladies du sol

La situation reste similaire pour la moisissure grise (*Botrytis*), l'affaissement sclérotique (*Sclerotinia sclerotiorum* et *S. Minor*) et la pourriture basale (*Rhizoctonia*). Ces maladies sont régulièrement observées dans les champs, mais les pertes liées à celles-ci demeurent dans les normales.

Punaise pentatomide et punaise terne

On note encore, dans une bonne partie des champs de la Montérégie, une hausse de l'activité et du nombre d'adultes et de larves de la **punaise pentatomide**. Plusieurs traitements ont dû être faits sur les mêmes champs et parfois sans qu'on ait pu réussir à faire baisser les populations (sur au moins 2 fermes). Compte tenu de cette situation, nous vous suggérons d'abord d'intervenir avec des produits dont le délai avant récolte est plus long (ex. : THIONEX – 14 jours, SEVIN – 21 jours [laitue-feuille] et 5 jours [laitue pommée]) et de garder les autres produits en réserve (ex. : MATADOR – 3 jours) pour le cas où une autre intervention plus près de la récolte serait nécessaire. La punaise terne reste encore peu active.

La stratégie de lutte contre la punaise pentatomide est la même que celle recommandée contre la punaise terne. Pour de plus amples renseignements sur la stratégie d'intervention contre la punaise terne, veuillez vous référer à l'[avertissement No 03](#) du 23 mai 2014.

Pucerons

La situation concernant cet insecte est relativement calme pour l'instant. Quelques rares pucerons ailés sont observés. Nous suivons attentivement l'évolution de leur apparition.

Cicadelle

On observe la présence de quelques cicadelles dans certains champs de la Montérégie-Ouest. Les piqûres de nutrition des cicadelles ne causent pas de dommages visibles aux laitues, mais cet insecte peut transmettre le microorganisme responsable de la jaunisse de l'aster, une grave maladie qui bloque la croissance des laitues et entraîne leur jaunissement. **Pour le moment, aucune intervention spécifique contre la cicadelle n'est justifiée étant donné qu'aucun cas de jaunisse de l'aster n'a été rapporté.** Toutefois, si vous devez intervenir contre d'autres insectes et que des cicadelles sont présentes dans le champ, assurez-vous d'utiliser un insecticide qui sera également efficace contre les cicadelles.

Pour plus de détails sur la stratégie de lutte contre la cicadelle et la jaunisse de l'aster, consultez le dernier item de l'[avertissement No 10](#) du 23 juillet 2004.

Vers gris

Les vers gris sont régulièrement présents dans les champs en Montérégie, mais leur présence justifie rarement des traitements pour l'instant. Dans les régions de la Capitale-Nationale (Québec) et de la Chaudière-Appalaches, on commence à observer quelques dommages.

Chenilles du type arpeuteuse

Sur l'île d'Orléans, on rapporte la présence de quelques petites chenilles vertes se déplaçant comme des arpeuteuses. Leur nombre demeure toutefois trop faible pour que des interventions soient justifiées.

OIGNON

Mouches des semis et de l'oignon

Nous avons maintenant la **confirmation que la ponte de la mouche de l'oignon est amorcée. En effet, les premiers œufs de la mouche de l'oignon ont été identifiés en Montérégie-Ouest.** Le nombre de mouches de l'oignon adultes sur les pièges collants a aussi augmenté, mais pour le moment, nous n'observons pas de larves de la mouche de l'oignon. Nous continuons d'observer des **dommages et des larves de la mouche des semis** dans les champs d'oignons en Montérégie, mais le nombre de mouches des semis adultes observé sur les pièges collants est maintenant en baisse.

Dans Lanaudière, on observe des dommages de larves de mouche dans quelques champs chez certains producteurs d'oignon espagnol. Les larves ont été envoyées au Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ pour identification.

Continuez vos traitements foliaires contre les adultes de la mouche de l'oignon si vous avez prévu contrôler la mouche en suivant cette méthode. Pour de plus amples renseignements sur la stratégie d'intervention contre la mouche de l'oignon, veuillez vous référer à l'[avertissement No 04](#) du 29 mai 2014. L'[avertissement No 02](#) du 20 mai 2004 donne quelques détails supplémentaires sur la mouche des semis.

Thrips

Les tout premiers thrips commencent à être observés dans les champs d'oignons en Montérégie-Ouest et dans Lanaudière. Aucun foyer n'est rapporté pour l'instant, mais les champs affectés seront suivis de près au cours des prochaines semaines afin de voir l'évolution des populations. Aucun traitement n'est justifié pour le moment étant donné le faible nombre d'individus.

Brûlure de la feuille (*Botrytis*)

En Montérégie-Ouest, les premières taches de *Botrytis* ont été observées **dans les champs d'oignon jaune** les plus avancés, donc principalement dans l'oignon transplanté.

On recommande de commencer les traitements préventifs lorsque les oignons jaunes arrivent au stade 4 à 5 feuilles. Dans l'oignon espagnol, on recommande de débiter les fongicides préventifs seulement lorsque le seuil de 1 tache par feuille est atteint. Pour plus de détails, consultez la stratégie d'intervention présentée dans l'[avertissement No 06](#) du 15 juin 2006.

AIL ET POIREAU

Teigne du poireau

Le nombre de captures varie de très faible à nul sur la majorité des sites de piégeage du sud de la province. Le creux entre le premier et le deuxième vol des papillons a donc été atteint. Dans les régions plus fraîches, le nombre de captures est généralement en baisse.

Le tableau ci-dessous présente en rappel les dates d'intervention recommandées pour les sites où aucun piégeage n'est effectué.

Région	Date approximative du traitement
Montérégie-Ouest	2 juin
Montérégie-Est	4 juin
Lanaudière	4 juin
Basses-Laurentides	4 juin
Estrie	6 juin
Centre-du-Québec	7 juin
Outaouais	7 juin
Mauricie	8 juin
Capitale-Nationale (Québec)	11 juin
Chaudière-Appalaches	12 juin

Puisque ces dates sont déjà chose du passé (sauf pour Chaudière-Appalaches), si encore aucun traitement n'a été fait et que vous observez des dommages, on recommande tout de même d'intervenir s'il y a plus de 5 % de plants avec des larves.

Les autres recommandations concernant la lutte contre la première génération de la teigne du poireau sont présentées dans l'[avertissement No 03](#) du 23 mai 2014.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

ANIK LAROCHELLE, agronome – Avertisseur
Productions en Régie Intégrée du Sud de Montréal enr.
Téléphone : 514 968-1669
Courriel : alarochelle@prisme.ca

MYLÈNE FYFE, t.a. – Coavertisseur
Productions en Régie Intégrée du Sud de Montréal enr.
Téléphone : 514 821-9661
Courriel : mfyfe@prisme.ca

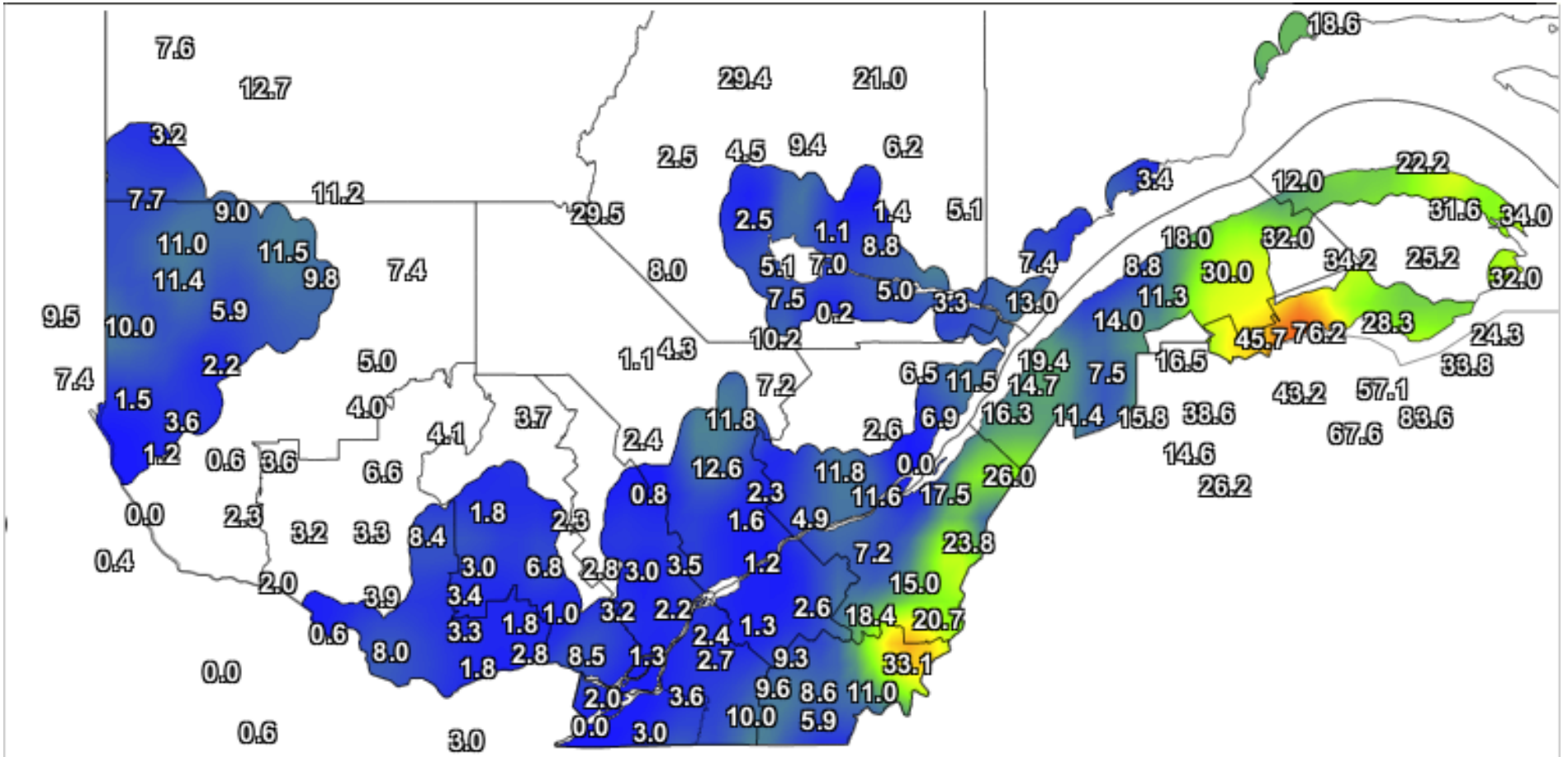
MARIO LEBLANC, agronome – Coavertisseur
Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest, MAPAQ
Téléphone : 450 427-2000, poste 5106
Courriel : mario.leblanc@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 06 – Carotte, céleri, laitue, oignon... – 12 juin 2014

Annexe 1

Carte provinciale des précipitations cumulées (mm) du 4 au 10 juin 2014



Source : Agrométéo Québec (site en développement), une initiative conjointe du MDDELCC, du MERN et d'AAC